

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 2026-0033

ID : 041-214102311-20260408-2026\_0033-DE



**Nombre des Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

*L'an deux Mil Vingt Six*

le : 08 avril 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VIATRE

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/03/2026

**PRÉSENTS** : J.L. DUPONT, J.C CLEMENT, O. GRUBISICI, J.M. CUSSAT, J. CRETINOIR, M. LONCHAMPT, J. DUBOIS et A. CHAUVET.

**Mmes** : C. BARATIN, T. TORRENT, A. MENG, P. BOURGEOIS, A. MACHARD, et J. RACAUD.

**ABSENTS** : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à C. BARATIN

Secrétaire : T. TORRENT

**DÉLIBÉRATION 2026- 0033 - Indemnités du Maire et des Adjointes**

**Vu** les articles L2123-20 à L2123-24 du CGCT,

**Vu** la loi n°2020-276 du 27 février 2020 relative à la démocratie de proximité,

**Vu** l'élection des conseillers municipaux en date du 15 mars 2026,

**Vu** l'installation du Conseil Municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 22 mars 2026,

**Considérant** que la loi fixe des taux maximum, il y a lieu de déterminer les taux des indemnités alloués au maire et aux Adjointes qui ont reçu des délégations,

Il est proposé au Conseil :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et d'Adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum suivants :

● Taux en pourcentage de l'indice 1027

Maire = 45 %

● Taux en pourcentage de l'indice 1027

Adjointes = 16 %

- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6531 du budget communal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ; à l'unanimité :**

- décide de fixer le montant des indemnités comme proposées ci-dessus.

- de fixer le début de versement de ces indemnités à la date de l'élection de Maire et des Adjointes

- dit que les bénéficiaires sont les personnes :

● Jean-Louis DUPONT, Maire

● Colette BARATIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe

● Jean-Claude CLEMENT, 2<sup>ème</sup> adjoint

● Thiphavanh TORRENT, 3<sup>ème</sup> Adjointe

● Marc LONCHAMPT, 4<sup>ème</sup> Adjoint



Le Maire,

Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,

Thiphavanh TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Suivent les signatures,  
Affiché et transmis à la Préfecture, le 09 avril 2026.